



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

3 mars 2003

Par l'équipe du Collectif

Numéro 124



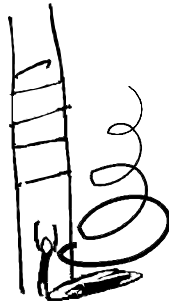
Des écoutes collectives du budget en vue

Dans plusieurs régions des écoutes collectives du prochain budget sont en train de s'organiser. Pour le moment nous avons des nouvelles de l'Estrie, de Rouyn, de Rimouski, du Saguenay-Lac St-Jean. Les autres, appelez-nous si vous prévoyez en tenir une.

On demande aussi aux régions qui seraient intéressées à participer au huis clos du budget à Québec de nous le dire. Si ça fonctionne comme les autres années, on devrait pouvoir offrir quelques places.

Un rappel sur les murs de la Solidarité sociale

La ministre a tenu parole. Si vous avez à aller dans les bureaux du ministère de la Solidarité sociale, vous pourrez remarquer un encadrement particulier à l'entrée du 4^e étage. Il s'agit d'une peinture avec une feuille debout rappelant le «Je suis une feuille à côté de l'arbre». Nous avons demandé à Linda Goupil le jour de l'adoption de la loi 112 d'afficher cette peinture dans ses bureaux avec au dos de l'encadrement une copie de la proposition de loi originale du Collectif, le catalogue de l'exposition «Objet pauvreté!» et une copie d'une lettre explicative. Ceci en rappel du travail citoyen accompli de 1998 à 2002 et aussi en indicateur de l'état de la situation de la pauvreté au Québec et de la volonté citoyenne au moment de l'adoption de la loi 112. Pour garder la mémoire et pouvoir mesurer l'évolution de la situation dans quelques années.



Campagne prébudgétaire éclair

Go loi 112, go !

Bonjour tout le monde ! Nous faisons appel à vous aujourd'hui pour une campagne prébudgétaire éclair. Le principe est simple. Vous allez trouver ci-joint un mémo à envoyer dans les prochaines heures à la ministre des Finances, Pauline Marois, avec copie à la ministre de la Solidarité sociale et à nous. Idéalement, il serait bien de le faire d'ici mercredi, mais si ce bulletin ne vous parvient pas à temps, n'hésitez pas à poursuivre dans la suite de la semaine.


Voici la situation. La date du budget se confirme de plus en plus pour la semaine prochaine, possiblement le 11 mars, mais il vous faudra suivre l'actualité cette semaine pour en avoir la confirmation. Comme vous le savez, nous avons tenu déjà une rencontre prébudgétaire avec la ministre. Depuis, la fébrilité prébudgétaire et préélectorale aidant, des annonces variées se succèdent à coups de millions. Sauf que sur la pauvreté, silence.

Il semblerait que la mise en vigueur de la loi soit imminente. Toutefois c'est dans le budget que nous verrons le sérieux des intentions. C'est le moment de donner un coup de barre pour «changer le regard et y mettre les dollars». Les dernières semaines nous ont montré à quel point les préjugés sont toujours prêts à sortir des coulisses. Quant aux dollars, les habitudes à prendre pour considérer et déployer autrement la richesse et sa distribution... sont toutes à prendre ! Ceci tant auprès des décideurs que du public. D'où le thème «Go loi 112, go !» de notre action budgétaire de cette année, où nous insisterons sur ce que suppose une mise en application cohérente de la loi 112.

Un message à envoyer subito presto

La première étape de cette action se passe tout de suite avec la campagne de messages à télécopier ou à envoyer par courriel.

Des outils pour équiper vos écoutes collectives du budget

La deuxième étape se situera au moment de l'analyse du budget. Nous avons eu plusieurs appels pour des outils. Décidément ce réseau reste superbement au poste. Des outils mis à jour seront disponibles possiblement dès mercredi de cette semaine pour vous aider à vous préparer: un outil d'analyse global, qui vous donne les chiffres et données des dernières années plus une grille d'évaluation «mesures urgentes et loi 112», et un outil «marmite», qui échelonne sur l'échelle sociale les diverses demandes dans l'air, les deux à compléter et annoter le jour même à partir des annonces faites. Sur notre site Internet ou en nous en faisant la demande. 



Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5. Tél.: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca
Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

www.pauvrete.qc.ca

Go loi 112, go!



En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi ouvrant une action permanente et continue du gouvernement et de la société québécoise en direction d'un Québec sans pauvreté. C'est le temps de la mettre en action, de lui donner des moyens en conséquence et de donner effet aux mesures urgentes que demandent depuis des mois et des mois un large mouvement citoyen. Les gens veulent y croire. Pour y croire, il va falloir que le départ de cette loi soit marqué par des décisions concrètes qui ont un impact pour le mieux dans la vie des plus pauvres.

Ça ne se fera pas sans changer le regard et sans y mettre les dollars. Tout le monde y gagnera. Chaque dollar placé au bas de l'échelle circule plusieurs fois dans l'économie et fait du bien à tout le monde en faisant du bien aux plus pauvres.

Le budget 2003-2004 sera annoncé très bientôt. Dans les journaux il est question de millions en santé, en éducation, en promotion de l'économie. Mais sur des mesures concrètes qui amélioreraient maintenant les conditions des plus pauvres, silence.

À : **Pauline Marois, ministre des Finances du Québec**, télécopieur : (418) 643-6626, courriel : ministre@finances.gouv.qc.ca

C.C. : **Linda Goupil, ministre de la Solidarité sociale**, télécopieur : (418) 643-4450, courriel : ministre@mfe.gouv.qc.ca

C.C. : **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**, télécopieur : (418) 525-0740, courriel : collectif@pauvrete.qc.ca

Message

Madame Marois, courage, donnez un signal !

N'attendez plus !

Prévoyez des mesures urgentes qui répondent maintenant à ce qu'on demande depuis longtemps :

barème plancher à l'aide sociale (47 M\$ + 505 M\$), retour à la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales (16 M\$) et pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti (7 M\$), reconfiguration des allocations familiales (384 M\$), logement social (voir FRAPRU), mesures d'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi (185 M\$).

Prévoyez les moyens d'une mise en application des buts et des orientations de la loi 112 dans un premier plan d'action qui montre le sérieux des intentions.

Prévoyez ce qu'il faut dans le budget du Québec 2003-2004.

Prévoyez un budget qui réduise les inégalités.

Il faut le faire maintenant pour que ça paraisse concrètement dans la vie des gens dans la prochaine année.

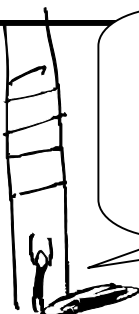
Et pour les détails, parlez au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté qui sait très bien ce qu'on veut.

Et ce qu'on veut c'est du vital. Sans le vital, c'est fatal.

Mon exemple d'aberration, ce sont les centaines de millions \$ concédés aux médecins spécialistes, déjà en haut de l'échelle. Du monde qui en plus reçoit par la bande des millions \$ en ristournes des compagnies pharmaceutiques, ce qui fait monter d'autant les coûts publics. Et on n'aurait pas ce qu'il faudrait pour que des personnes qui ne couvrent même pas leurs besoins essentiels puissent obtenir à la fin du mois un médicament qui leur est prescrit ?

Les besoins essentiels d'abord !

Nom :
Groupe :
Coordonnées :



Mon exemple à moi, c'est la pension alimentaire. Normalement je la garde pour mon enfant et elle n'est pas calculée dans mon revenu pour l'impôt. Mais si je suis à l'aide sociale, tout en bas de l'échelle, l'État la déduit de ma prestation, ce qui fait qu'elle ne sert pas pour mon enfant. Discrimination ! Je ne peux pas croire qu'on a pas les 33 M\$ qu'il faudrait pour en finir avec ça.

Avec ou sans emploi, on est en vie et on contribue à la richesse collective, même si ça paraît moins dans le PIB ! Un revenu décent, c'est vital.

Article 6 de la loi 112. Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont les suivants : 1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ; 2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement ; 3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ; 4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société ; 5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.